

**COMMUNE
DU
BOUCHET-MONT-CHARVIN**

74230 LE BOUCHET-MONT-CHARVIN
Tél 04 50 27 50 77
Fax 04 50 27 54 10
e-mail : accueil@bouchet-mont-charvin.fr

Le treize octobre deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de la Commune du BOUCHET-MONT-CHARVIN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck PACCARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 octobre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 8
Nombre de conseillers votants : 11
Résultats des votes : pour 11 contre 0 abstention 0

Présents : Sandrine BLANCHIN, Patrick DEHONDT, Sébastien DRION, Laurent GEVAUX, Franck PACCARD, Vincent PASQUIER, François THABUIS, Denis ZUCCONE.

Absents (excusés) : Monique BARDET, Jérôme THIAFFEY-RENCOREL, Mireille TISSOT-ROSSET.
Monique BARDET a donné pouvoir à Laurent GEVAUX
Jérôme THIAFFEY-RENCOREL a donné pouvoir à Sandrine BLANCHIN
Mireille TISSOT-ROSSET a donné pouvoir à Sébastien DRION

Sébastien DRION a été nommé secrétaire de séance.

Objet : CANDIDATURE DE LA COMMUNE DU BOUCHET-MONT-CHARVIN POUR L'EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE POUR L'EXERCICE COMPTABLE 2023. DEL_08472023

Considérant que le compte financier unique (CFU) a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux ;

Considérant que le CFU a vocation à ;

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- Améliorer la qualité des comptes ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Vu l'article 145 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ouvrant une nouvelle période de candidatures à l'expérimentation du CFU ;

Considérant que la commune remplit les prérequis suivants pour participer à l'expérimentation du CFU, à savoir :

- Application de l'instruction budgétaire et comptable M57 depuis le 1er janvier 2022 ;
- Dématérialisation des documents budgétaires et transmission à la Préfecture de façon électronique.

Considérant que, pendant la période de l'expérimentation, le CFU se substituera au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que la commune du Bouchet-Mont-Charvin est admise à présenter sa candidature pour la mise en place d'une expérimentation compte financier unique (CFU) pour l'exercice comptable 2023 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** la candidature de la commune pour l'expérimentation du compte financier unique pour l'exercice comptable 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise en place en cas d'admission de la commune du Bouchet-Mont-Charvin à l'expérimentation et réaliser toute formalité inhérente à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Le treize octobre deux mille vingt-trois.

Le Maire,
Franck PACCARD



Le secrétaire de séance,
Sébastien DRION

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa réception en Préfecture le 20/10/2023
- de sa publication le 20/10/2023

Le Maire,
Franck PACCARD

